

2008/8661 - RENOVATION DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE DE L'EGLISE NOTRE DAME DU POINT DU JOUR – 20, RUE DES AQUEDUCS - 69005 LYON – OPERATION N° 05 026 001 - ADAPTATION DU CREDIT DE L'OPERATION (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2006/7321 du 11 décembre 2006, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant de l'opération à 175 000 € TTC.

La mise en conformité des locaux techniques « chaufferie et ventilation » pose plus de problèmes que prévu : revêtements coupe-feu à mettre en œuvre au plafond et sur certaines cloisons, portes coupe-feu à installer pour protéger les locaux voisins. Ces travaux complémentaires s'élèvent à 25 000 € TTC.

En conséquence, il convient de porter le montant global de l'autorisation de programme à 200 000 € TTC (valeur novembre 2007) ».

Vu la délibération n° 2006/7321 du 11 décembre 2006 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1 – Le nouveau montant de l'autorisation de programme de l'opération de rénovation de l'installation de chauffage de l'église Notre Dame du Point du Jour est fixé à 200 000 € TTC (valeur novembre 2007).

2 - Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, la dépense résultant de cette autorisation de programme sera financée, après transfert de 25 000 € de l'AP n° 2003-48 (programme 20, opération 60021561 « Rénovation des installations thermiques ») ramenée à 8 662 000 €, à partir des crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon, selon l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de variations compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir :

- année 2007 = 75 000 € ;
- année 2008 = 125 000 € ;

et imputée sur le programme 20 « Travaux du propriétaire », AP n° 2006-17, opération 05026001, fonction 324, nature 2313.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE